

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 16 (1878)
Heft: 12

Artikel: Lausanne, 23 mars 1878
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-184705>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr.; six mois, 2 fr. 50.

Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au magasin Monnet, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du *Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, 23 Mars 1878.

Le quartier de la Cité, d'habitude si calme, si solitaire depuis que ses casernes sont muettes et n'ouvrent leurs portes qu'aux cours donnés par l'Etat aux élèves sages-femmes, ce quartier, disons-nous, avait pris, mercredi dernier, une animation qui devenait un événement. Vers 10 heures du matin, on voyait la population se porter vers la ville haute par toutes les rampes qui y aboutissent. La troupe formait déjà la haie dès le portail de la Cathédrale au Château, se préparant à saluer le passage des membres de notre Corps législatif, appelés à prêter le serment qui précède l'ouverture de chaque nouvelle législature. Sur tout le parcours, la foule se range le long des trottoirs en files serrées, derrière les soldats; les fenêtres de la rue sont garnies de têtes; les dames y sont nombreuses et bienheureuses sont celles qui ont, pour ce jour-là, des amies à la Cité.

L'air est frais; on attend les mains dans les poches; les cache-nez se nouent soigneusement autour du cou, et nos Cadets battent de la semelle pour se réchauffer les pieds. Cependant, vue d'en haut, la rue présente un coup d'œil féérique. Les membres du tribunal cantonal viennent de passer d'un pas grave et précédés de deux huissiers en grand costume. L'heure de la cérémonie approche; tous les regards se tournent vers le Château. Les sonneurs de la Cathédrale sont à leur poste; l'un d'eux, sentinelle vigilante, attend sur la galerie du clocher le signal du concert aérien. Tout à coup le concierge du Château apparaît à la fenêtre du Département de l'Intérieur, qui fait face à la Cathédrale, et, agitant un petit drapeau vert et blanc, transmet aux sonneurs l'ordre parti de la salle du Grand Conseil.

Toutes les cloches sont mises en branle et remplissent l'air de leur grande et majestueuse voix; on entend le commandement de : *portez arme!* se répéter sur tout le front de la troupe; le canon tonne sur Montbenon; le corps des Cadets aux costumes frais et coquets comme des fleurs de printemps, se mettent en marche suivis du long cortège. Viennent d'abord les petits tambours au panache rouge et dont l'air crâne fait très bien pour la circonstance; puis l'excellente musique du Collège,

dont les instruments brillants et les panaches d'un blanc de neige font un effet charmant; puis deux pelotons de Cadets marchant d'un pas régulier et ferme comme des troupiers dont les régiments entrent avec orgueil dans une ville conquise.

Attention! voici les six huissiers du Conseil d'Etat, vêtus aux couleurs cantonales et portant chacun une baguette mystérieuse, symbole dont personne jusqu'ici n'a pu nous expliquer l'origine..... Nos 230 députés suivent et marchent sur deux rangs; rien n'est plus démocratique que ce cortège, où les costumes, qui n'ont rien d'uniforme, groupent là, tous les quatre ans, les coupes et les nuances les plus diverses. Le chapeau-tube s'y place à côté du simple pochard et les conversations en patois s'y mêlent au langage recherché des avocats et des orateurs les plus distingués de la représentation nationale.

Tandis que la cathédrale est envahie par le cortège et des centaines de curieux qui s'y engouffrent avec peine, le gros de la foule longtemps contenue et serrée sur les trottoirs se répand de tous côtés et remplit en quelques instants toutes les pintes du quartier. Cette partie du programme est toujours fort goûtée par les détenteurs de ces établissements.

Dans l'après-midi, les officiers de la troupe et les commissaires chargés de l'organisation de la cérémonie prennent part à un excellent dîner offert par l'Etat. Les huissiers ont aussi le leur, et l'on raconte à ce sujet un incident fort amusant arrivé en pareille circonstance il y a douze ans.

Messieurs les huissiers, qui avaient droit à un certain nombre de bouteilles de vin ordinaire pour le dîner, préférèrent boire du vin bouché seulement, et recommandèrent au restaurateur de ne porter en compte que du vin ordinaire. Mais lorsque la valeur de l'Yvorne fut transformée en La Côte, le nombre des bouteilles augmenta au point que la note remise au Département portait : *A chaque huissier 17 bouteilles!*

Voilà, dit le conseiller chargé de viser ce mémoire, voilà qui s'appelle arroser un dîner.

Jean Cornu, de Vullierens, était devenu passionnément amoureux d'une jeune et jolie paysanne habitant le village voisin de Collombier sur Morges.